

REUNION DU 1er OCTOBRE 2007

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni ce jour, à 20h 30min, sous la présidence de Gérard ARNOUITS, maire.

Présents : Alain PAIN, Jean-Paul DURUP, Maurice TUPINIER, Bruno DI BLAS, Monique FERRAND, Denis LOROT, Marie-Jeanne FOURNIER, Maurice BARBE, Gabriel MOINE, Régis SEGAULT, Olivier SAVARY, Catherine DESPLAT, Chantal FANTIN, Luc NOLET.
Secrétaire de séance : Chantal FANTIN.

Il est donné lecture du compte rendu précédent qui ne donne lieu à aucune observation.

Il est passé à l'ordre du jour.

OPERATION CŒUR DE VILLAGE – 2^{ème} tranche

Les entreprises ont été reçues en présence de l'architecte. Le début des travaux a été fixé au 15 octobre où les démolitions commenceront. La première réunion de chantier est fixée au 22 octobre à 9h.

La durée des travaux devrait être d'une année.

Le lot carrelage n'a toujours pas été attribué.

LOGEMENT DE L'ECOLE PRIMAIRE

Les travaux continuent. Une solution a été trouvée pour la pièce dans le « grenier » qui était basse de plafond avec la pose d'un matériau nouveau, isolant et peu épais.

Les réunions de chantier ont toujours lieu les vendredis matin. Au cours de ces réunions, les élus ont demandé quelques modifications tant au maçon, qu'au carreleur qui aura plus de faïences à poser dans la salle de bains, au plombier à qui l'on a demandé de changer un radiateur.

Les élus acceptent toutes les modifications proposées par la commission des bâtiments.

QUESTIONS DIVERSES

Urbanisme

Il est remis à chacun la convention à passer avec la DDE pour l'instruction de tous les documents d'urbanisme.

A savoir que le maire signe les documents qui lui sont transmis dont il a seul la responsabilité.

D'autre part, depuis le 1^{er} octobre, les délais laissés à la mairie pour transmettre les documents à la DDE est d'un maximum de 8 jours pour 15 auparavant. L'on constate une fois de plus que c'est la mairie qui a les délais les plus courts. Toutes les pièces doivent être envoyées en « recommandé » ce qui aura un coût supplémentaire pour notre collectivité.

Voirie

Il a été constaté par tous, le travail réalisé par la SCREG dans les rues du village.

M.BONNOTTE de la DDE a convoqué M.RAPOSO de la SCREG qui s'est engagé à nettoyer la rue de Bourgogne et celle de la Mairie et à les refaire au printemps. Deux employés devraient sabler les caniveaux, bordures, etc cette semaine. A savoir qu'il n'avait pas été demandé que la rue de la Mairie soit faite !

La station d'épuration a subi quelques dommages de par le goudron qui a coulé dans le réseau.

Un flash info sera diffusé à la population courant octobre pour apporter quelques explications quant à ces travaux.

Trottoirs

Il est porté à connaissance des élus le devis de l'entreprise GCTP pour la réfection des trottoirs rue des Ecoles.

Les élus acceptent le devis proposé et mandatent la commission de la voirie pour la surveillance de ces travaux.

Busage du fossé

Le fossé au droit de l'école et sur la route de Tonnerre a été busé et des rondins ont été posés afin de protéger les piétons.

Cuve à fioul

Un devis a été demandé pour le dégazage des cuves à fioul des écoles qui s'élève à la somme de 1 973.40€ TTC.

Les élus proposent que les cuves soient données en l'état et qu'elles soient stockées dans la zone d'activités.

Energie éolienne

La mairie a été contactée par plusieurs sociétés qui proposent l'installation d'un parc éolien. Un projet sur notre commune et un sur celle de Méré sont envisagés pour notre canton.

Quelques éléments techniques – une éolienne fournie de 2 à 2.5 MW par an, soit la fourniture pour environ 2 000hab. Il faut une surface de 2 000m² par éolienne. La portée visuelle d'une éolienne qui fait 100m de haut est de 15 km. Une éolienne fonctionne à environ 20% de sa capacité.

EDF doit acheter l'électricité au prix fixé par l'Etat et ce prix est bien supérieur à l'électricité fournie par une centrale nucléaire.

Il sera demandé si la CCVS envisage de prendre la compétence sur les parcs éoliens.

INFORMATIONS DIVERSES

Fièvre catarrhale – notre commune est dans la zone concernée.

Taxe professionnelle – notre commune doit reverser une somme de 643€ au titre du plafonnement.

Elections prud'homales – elles sont fixées au mercredi 3 décembre 2008. Les mairies auront à charge leur organisation.

Manège – les maires ont à charge la vérification de la conformité des manèges qui sont sur le territoire de la commune.

Tri sélectif – au mois d'août – corps creux : 860 kg – verre : 2 911kg – vieux papiers : 1 684kg

Société de pêche – un courrier de remerciement a été reçu pour le versement de la subvention annuelle.

QUESTIONS DES ELUS

- Monique FERRAND demande la pose d'un banc rue des Maisons Rouges.

Le problème pour la pose d'un banc est que la commune n'est pas propriétaire de terrain.

- Gabriel MOINE demande que la partie de voirie où le camion poubelle fait demi-tour vers chez Charbonnier soit renforcée.

Séance levée
à 23h.